

Conduite en Sécurité des Chariots élévateurs Attestation de Formation Professionnelle (AFP)



Objectifs de la formation :

- Maîtriser les règles de conduite et de sécurité relatives aux chariots élévateurs tels que les transpalettes motorisés, les gerbeurs, les chariots à plateau ou tracteurs, les chariots élévateurs frontaux, à mât rétractable ou à poste de conduite élevable (idem recommandation R489).

Tous les détails au verso →



Public

Tout Public
disposant des EPI obligatoires



Effectifs

6 personnes par session



Prérequis

Aptitude Médicale
Plus de 18 ans



Durée et Horaires

2 à 4 jours (7h à 28h)
8h30-12h Et 13h30-17h
Accessible en 30 jours



Validation

Test théorique
Test pratique
Attestation de formation



Animateur

Formateur spécialisé
conduite de chariots
élévateurs



Moyens

Salle et projection
Support de formation
Engins et plateforme



Méthodes pédagogiques : Alternance de théorie et de pratique.



Handicap : Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap.
Contactez-nous pour plus de renseignements.



Tarifs et Financements : 800€ HT/jour (dans vos locaux avec vos engins)
Rapprochez-vous de votre OPCO, de Pôle Emploi ou utilisez votre Compte Personnel de Formation



% de Réussite (à venir)



% de Satisfaction (à venir)



Programme de la formation

Conduite en Sécurité de chariots élévateurs

Attestation de Formation Professionnelle (AFP)



Théorie

- Connaissances générales et réglementation
- Aptitudes professionnelles et formation professionnelle
- Code de la route et dispositions réglementaires
- Technologie des chariots élévateurs
- Principaux chariots et équipements de travail
- Risques liés à l'utilisation des chariots élévateurs
- Exploitation des chariots élévateurs

Pratique

- Les consignes de sécurité avant le démarrage, en fin de travail
- Organisation de la sécurité au poste de travail, le balisage
- Utilisation des chariots élévateurs
- Déplacement, chargement et positionnement des chariots élévateurs
- Dangers particuliers : terrains, circulation, élévation de charge, stockage en rack
- Opération d'entretien : maintenance de premier niveau

Epreuves certificatives.

- Test théorique de contrôle des connaissances par QCM
- Test pratique de contrôle des savoir-faire (maîtrise des chariots et respect des consignes de sécurité)

Règlementation :



La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. (Article R4323-55 du Code du travail)



Métiers et débouchés :

Conducteur d'engins, maçons, ouvrier polyvalent, agents des services techniques, etc.